Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

JOUT D'UN RAPPORT COMPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 68/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un rapport complémentaire à l'ordre du jour de la séance, intitulé :

- Point N°1 bis : Décision modificative – Budget annexe des forêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce rapport complémentaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

ECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE – Investissement.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 69/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décision Budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport, - Vu l'avis de la Commission des Finances, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** des affectations suivantes :

BUDGET VILLE

Section d'investissement dépenses :

- o + 15 000 euros sur l'opération 445 « Signalisation verticale et horizontale »
- o + 25 000 euros sur l'opération 450 « Travaux de voirie »
- - 15 000 euros sur l'opération 023 « Eglise Saint-Rémy de BACCARAT »
- o − 25 000 euros sur l'opération 300 « Acquisition de matériels divers »

	BP 2015	DM	BP 2015 + DM
Investissement - Dépenses – Opération 445 « Signalisation verticale et horizontale »	31 945 €	+ 15 000 €	46 945 €
Investissement – Dépenses – Opération 450 « Travaux de voirie »	300 359 €	+ 25 000 €	325 359 €
Investissement – Dépenses – Opération 023 « Eglise Saint-Rémy de BACCARAT »	20 000€	- 15 000 €	5 000 €
Investissement – Dépenses – Opération 300 « Acquisition de matériels divers »	218 790	- 25 000 €	193 790 €
Total de la section d'Investissement en dépenses et en recettes	5 083 476 €	0€	5 083 476 €

La section d'investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 5 083 476 euros.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

ECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE DES FORETS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 70/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décision Budgétaire

BP 2015 +

DM

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE des affectations suivantes :

BUDGET ANNEXE DES FORETS.

- Section de fonctionnement dépenses
- o + 110 000 euros au chapitre 011 « charges à caractère général »
- Section de fonctionnement recettes
- + 110 000 euros au chapitre 70 « produits des services, des domaines et ventes diverses », répartis ainsi :

BP 2015

				DM
	Fonctionnement – Dépenses – Chapitre 011 « Charges à caractère général »	86 176 €	+ 110 000 €	196 176 €
Accusé de réception - Ministère		109 912 €	+ 110 000 €	219 912 €
054-215400391-20150914-2015	- Chapitre 70 « Produits du domaine et			
Accusé certifié exécutoire	ventes diverses »			
Accuse certifie executoire	Total de la section de	205 050 €	+ 110 000 €	315 050 €
Réception par le préfet : 24/09/2015	fonctionnement en			
Publication : 24/09/2015	dépenses et en recettes			

Pour l'"autorité Compétente" La section de fonctionnement reste en équilibre, en par délégation dépenses et en recettes, à 205 050 + 110 000 = 315 050 euros



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.
Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

RGANISATION D'UN
DEPLACEMENT AU PUY EN
VELAY.
ENCAISSEMENT DES
CHEQUES DES
PARTICIPANTS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 71/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire.**

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX - M. LINDER à M. COUDRAY - Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à Mme TIHA - Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN - Mme COSSART à Mme COUDRAY - Mme PERRY à Mme LAURENT - Mme MARECHAL à M. FRANCOIS - M. MALARDE à M. VANOT - M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la municipalité de Baccarat organise un déplacement au Puy-en-Velay du 19 au 21 septembre 2015.

Cette idée de rencontre est née de la volonté commune des élus de nos deux cités afin de consolider les liens qui ont été créés à jamais depuis plus de 100 ans maintenant, lors de la Bataille du Pont de Baccarat le 24 août 1914. Plus de 90 hommes sont tombés lors des combats.

Les 38° et 86° Régiments d'Infanterie avaient pour mission d'attaquer et de bloquer l'ennemi sur la rive droite de la Meurthe. Le 24 août 1914, vers 23h, les chefs de bataillon et commandants de compagnies ont reçu l'ordre de s'emparer de Baccarat. Ces hommes ont donné un magnifique exemple de dévouement patriotique et de courage militaire.

Après la belle commémoration du centenaire de cette bataille en 2014, l'hommage de la commune de BACCARAT prendra cette année une teinte particulière puisque la municipalité à l'occasion historique de pouvoir assister à l'inauguration du Pont de Baccarat, au Puy en Velay, le lundi 21 septembre au matin.

- Considérant que la commune de Baccarat prend en charge le transport et l'hôtel et qu'il est demandé une participation de 50 euros aux participants (sauf pour les porte-drapeaux qui sont exonérés). Les frais de déjeuners et de dîners étant à la charge des participants.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Comptable du Trésor à procéder au recouvrement des sommes dues par les participants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication : 24/09/2015



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

`EPENSES D'UTILITE – Achat de Cristal.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 72/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX - M. LINDER à M. COUDRAY - Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à Mme TIHA - Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN - Mme COSSART à Mme COUDRAY - Mme PERRY à Mme LAURENT - Mme MARECHAL à M. FRANCOIS - M. MALARDE à M. VANOT - M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que pour honorer ses visiteurs de marque et autres personnalités dans le cadre de sa politique de communication, la collectivité désire profiter de la vente organisée du 1^{er} au 4 OCTOBRE 2015 par BACCARAT S.A., pour acheter des pièces de cristal à un prix plus intéressant qu'au magasin des cristalleries de BACCARAT.
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

 AUTORISE un représentant de la collectivité à acquérir des pièces de cristal pour un montant maximal de 1.500 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de DITité intéliné de la dépense qui sera imputée en regard de l'article 6232 du Budget de la Ville.

Accusé certifié exécutoire

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

ENOUVELLEMENT DE L'EXONERATION DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES (Ets Cinématographiques).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 73/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la délibération N°51/2011 du 28 Septembre 2011 ;
- Vu l'avis de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler l'exonération à 100 % des établissements de spectacles cinématographiques de BACCARAT de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015



Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

TTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 74/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport, - Vu l'avis de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 2 abstentions et la non-participation au vote de M. Daniel MOUGIN, Président de l'OMS :

DECIDE d'attribuer une subvention aux Associations dont les noms suivent :

- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS :7.000 € (Avance de Trésorerie)
- UCAB:

- 1.500 € (au titre du FISAC)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérigu000 € (Subvention exceptionnelle).

054-215400391-20150914-2015-112-DE

COMITE DES FETES : 500 €

Accusé certifié exécutoire

(acquisition de nouvelles tenues avec logo Ville de BACCARAT)

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

,



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

EGIME INDEMNITAIRE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 75/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX - M. LINDER à M. COUDRAY - Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à Mme TIHA - Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN - Mme COSSART à Mme COUDRAY - Mme PERRY à Mme LAURENT - Mme MARECHAL à M. FRANCOIS - M. MALARDE à M. VANOT - M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE 4.5 Régime indemnitaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues par un agent en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par le statut particulier dont il relève.
- Il se définit comme un complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif qui découle de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Considérant qu'il convient de préciser les modalités d'octroi de l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents non-titulaires et notamment aux agents détenteurs d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).
- Considérant que l'article L.5134-27 du code du travail précise que : « Sous réserve de clauses contractuelles ou conventionnelles plus favorables, le titulaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi perçoit un salaire au moins égal au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail accomplies » ;
- Considérant que la jurisprudence de la Cour de cassation a érigé en principe de droit que le texte le plus avantageux pour le salarié prime;

- Considérant que les agents non-titulaires de la commune de BACCARAT bénéficient du régime indemnitaire des fonctionnaires ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil, municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT que les agents détenteurs d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire fixé par la collectivité, et notamment de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015



Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

BENDA D'ACCESSIBILITE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 76/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Yvette COUDRAY, Adjointe aux Affaires Sociales :

1. CADRE JURIDIQUE

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014,

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmé permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture selon le projet stratégique ci-après :

2. PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE

a. Contexte financier

Compte-tenu de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement qui constitue une perte sèche pour la Commune de BACCARAT de plus 90 000 euros depuis 2014, manque à gagner qui devrait perdurer jusqu'au moins en 2017 (on estime à près de 100 000 euros pour les exercices comptables 2016 et 2017), il sera proposé de flécher deux périodes de trois ans (soit six ans maximum de 2016 à 2022).

Pour compléter ce volet financier, il convient de préciser l'endettement par habitant depuis trois ans, pour la Commune de BACCARAT qui compte 4 595 habitants (colonne h du recensement INSEE) :

1er janvier 2013 : 1243.50 € par habitant ;

1er janvier 2014 : 1575.06 € par habitant ;

- 1er janvier 2015 : 1613.62 € par habitant.

Preuve s'il en est que la Commune de BACCARAT a investi fortement pour la requalification du Centre-Ville et la restructuration du Pôle sportif. A cet égard, il est important de souligner que ces deux projets (près de six millions d'euros d'investissement en 2012) comportaient un volet accessibilité prononcé : il convenait, grâce à ces projets, de favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite en Centre-Ville et dans l'enceinte du nouveau Pôle Sportif que ne prévoyaient pas les équipements anciens.

b. D'autres actions ont été menées depuis 2012 en faveur de l'accessibilité

La Commune de BACCARAT, suite à la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2012, a déjà investi pour la mise place d'un plan de mise en accessibilité. Il avait été acté un investissement annuel entre 90 000 euros et 150 000 euros hors taxe.

Par ailleurs, la Commune de BACCARAT s'était déjà engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux, ceux dont elle a la gestion et les espaces publics :

- Hôtel de Ville
- Salle des Fêtes
- Cheminement du quartier de Humbépaire ;
- Avenue de Lachapelle :
- Place du Général-de-Gaulle

C'est dans ce sens qu'a été adopté par la Commune de BACCARAT, toujours en 2012, un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

c. A compter de 2016, la suite de notre projet stratégique de mise en accessibilité à BACCARAT

Forte de ces avancées, la Commune de BACCARAT va élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée pour finir de se mettre en conformité alors qu'elle a transmis au préfet, le 23 février 2015 et suite à sa circulaire en date du 11 février 2015, les attestations d'accessibilité relatives au stade Paul-MICHAUT et au pôle Sportif.

Prendre en compte l'accessibilité pour une collectivité, dans le cadre plus général de l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens fait partie des enjeux fondamentaux de toute politique de ville.

Pour les quatre années qui viennent (2016-2019), il s'agit de donner les orientations suivantes en termes d'accessibilité des bâtiments communaux et selon les tableaux ci-après :

- Tableaux à renseigner d'après le formulaire CERFA n°15246*01 de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) (page 5)

Etablissement 1		
Nom de l'établissement	Hôtel de Ville	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	2, rue Adrien MICHAUT	
Classement	4 W	

Etablissement 2		
Nom de l'établissement	Salle des Fêtes	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	1, avenue de LACHAPELLE	
Classement	3 P	

	Etablissement 3	
Nom de l'établissement	Ecole maternelle du Centre	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	5, rue des Trois-Frères-CLEMENT	
Classement	4 R	

Etablissement 4		
Nom de l'établissement	Ecole primaire du Centre	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	6, rue de l'Abbé-MUNIER	
Classement	5 R	

Etablissement 5		
Nom de l'établissement	Ecole primaire de la Serre	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	16, rue de GERNSBACH	
Classement	4 R	

Etablissement 6		
Nom de l'établissement	Ecole maternelle de HUMBEPAIRE	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	37, rue de HUMBEPAIRE	
Classement	5 R	

	Etablissement 7	
Nom de l'établissement	Eglise Saint-Rémy	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	Au PATIS	
Classement	3 V	

- Tableaux à renseigner d'après le formulaire CERFA n°15246*01 de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) (page 6)

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
Hôtel de Ville	54	2016	2016
Salle des Fêtes	54	2016	2016
Ecole maternelle du Centre	54	2017	2017
Ecole primaire du Centre	54	2017	2017
Ecole primaire de la Serre	54	2019	2019
Ecole maternelle de HUMBEPAIRE	54	2018	2018
Eglise Saint-Rémy	54	2017	2017

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action
2016	1. Hôtel de Ville	 Mise aux normes panneaux de stationnement, escalier extérieur (prolongation de la main courante, bande podotactile, repérage des contremarches), escalier bord-de-Meurthe (mains courantes à prolonger, déplacement portillon inversement à gauche, bande podotactile, repérage des contremarches), cheminements (matérialisation du cheminement parking à l'arrière), ascenseur (matérialisation des poteaux à l'aide de bandes signalétiques blanches), Sas d'entrée (mains courantes, bande podotactile, repérage des contremarches), escalier intérieur « rdc-1 » (mains courantes, bande podotactile, repérage des contremarches), escalier intérieur « rdc+1 » (main courantes, bande podotactile, repérage des contremarches), escalier intérieur « rdc + 4 » (mains courantes à modifier, bande podotactile, repérage des contremarches), escalier intérieur « rdc + 1 » (mains courantes à modifier, bande podotactile, repérage des contremarches), escalier intérieur « rdc + 1 » (mains courantes à modifier, bande podotactile, repérage des contremarches)
	2. Salle des Fêtes	 Stationnement et cheminement, escalier principal (pose d'une main courante, bande podotactile, antidérapant, nez-de-marche, repérage contre-marche), escalier de secours (mains courantes, bande podotactile, repérage des contremarches).
2017	Ecoles primaires et maternelles du Centre et église Saint-Rémy	Cheminements, stationnements extérieurs + rampe
2018		Cheminements, stationnements extérieurs
2019	Ecole primaire de La Serre	Cheminements, stationnements extérieurs

	Estimation financière
2016	35 000 euros
2017	45 000 euros
2018	15 000 euros
2019	25 000 euros
Total	120 000 euros

- Tableau à renseigner d'après le formulaire CERFA n°15246*01 de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) (pages 6 et 7)

		Nombre d	Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période				
		1ère catégorie	2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie	5e catégorie	IOP
Période 1	2016	Х	х	1	1	x	X
	2017	Х	Х	1	1	1	х
	2018	х	Х	х	X	1	x
Période 2	2019	X	Х	x	1	x	х
Période 3	x	х	Х	х	х	x	x
	Total			2	3	2	x

L'agenda porte ainsi pour plusieurs établissements recevant du public sur deux périodes de 3 ans (six ans au maximum) justifiées par des contraintes techniques et financières¹.

L'estimation financière de la mise en accessibilité est la suivante :

2016 : 35 000 euros 2017 : 45 000 euros 2018 : 15 000 euros 2019 : 25 000 euros

3. MISSIONS DE CONCERTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Alors que la Commune de BACCARAT comporte moins de 5 000 habitants et n'est de ce fait pas tenue de créer une commission communale pour l'accessibilité (CCA), le Maire, relayé par sa première-adjointe, ont toutefois mis en place depuis septembre 2014, un groupe de travail sur le handicap qui réunit élus, personnes à mobilité réduite de la société civile et agents territoriaux.

Ce groupe exerce 5 missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics,
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Elle instruit la demande d'agenda qui devra être déposée en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Fort de ces éléments, et vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal sera appelé, suivant l'avis de la commission communale d'accessibilité réunie en dates du 29 juin 2015 et du 7 septembre 2015 à :

I. – La durée d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmée ne peut excéder trois ans à compter de son approbation.

II. – La durée d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmée peut porter sur deux périodes de trois ans maximum chacune, sauf si l'ampleur des travaux ne le justifie pas, lorsqu'il concerne :

1° Un établissement susceptible d'accueillir un public excédant un seuil fixé par le règlement de sécurité ;

2° Lorsque le même propriétaire ou exploitant met en accessibilité un patrimoine constitué de plusieurs établissements ou installations.

III. – En cas de contraintes techniques ou financières particulières, la durée totale d'un agenda d'accessibilité programmée concernant un ou plusieurs établissements recevant du public n'appartenant pas aux catégories mentionnées au II du présent article peut porter sur deux périodes de trois ans maximum. Dans ce cas, l'agenda ne peut être approuvé que par décision expresse et motivée de l'autorité administrative compétente. IV. – A titre exceptionnel, dans le cas d'un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe en raison des exigences de continuité de service, du nombre de communes d'implantation, du nombre et de la surface des bâtiments concernés ou du montant des investissements nécessaires rapporté au budget d'investissement mobilisable par le responsable de la mise en accessibilité, la durée totale d'un agenda d'accessibilité programmée peut porter sur trois périodes de trois ans maximum chacune. Dans ce cas, l'agenda ne peut être approuvé que par décision expresse et motivée de l'autorité administrative compétente.

¹ Tant il vrai que, selon l'article L. 111-7-7du Code de la Construction et de l'Habitation :

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE de l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée,
- AUTORISE le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'Ap au Préfet,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015



Annexes à ajouter au formulaire CERFA n°15246*01 de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Annexe 1. Rubrique 5 : demande d'agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1,2,3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période (page 5)

Etablissement 1		
Nom de l'établissement	Hôtel de Ville	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	=
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	2, rue Adrien MICHAUT	
Classement	4 W	

Etablissement 2		
Nom de l'établissement	Salle des Fêtes	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	1, avenue de LACHAPELLE	
Classement	3 P	

Etablissement 3			
Ecole maternelle du Centre			
Meurthe-et-Moselle			
54120 BACCARAT			
5, rue des Trois-Frères-CLEMENT			
4 R			

Etablissement 4		
Nom de l'établissement	Ecole primaire du Centre	
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle	
Commune d'implantation	54120 BACCARAT	
Adresse	6, rue de l'Abbé-MUNIER	
Classement	5 R	

Etablissement 5		
Ecole primaire de la Serre		
Meurthe-et-Moselle		
54120 BACCARAT		
16, rue de GERNSBACH		
4 R		
	Ecole primaire de la Serre Meurthe-et-Moselle 54120 BACCARAT 16, rue de GERNSBACH	

Etablissement 6			
Nom de l'établissement	Ecole maternelle de HUMBEPAIRE		
Département d'implantation	Meurthe-et-Moselle		
Commune d'implantation	54120 BACCARAT		
Adresse	37, rue de HUMBEPAIRE		
Classement	5 R		

Etablissement 7		
Eglise Saint-Rémy		
Meurthe-et-Moselle		
54120 BACCARAT		
Au PATIS		
3 V		
	Meurthe-et-Moselle 54120 BACCARAT Au PATIS	

Annexe 2. Rubrique 5.3.2 : l'agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs établissements recevant du public et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (page 6)

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de la 1 ^{ère} action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
Hôtel de Ville	54	2016	2016
Salle des Fêtes	54	2016	2016
Ecole maternelle du Centre	54	2017	2017
Ecole primaire du Centre	54	2017	2017
Ecole primaire de la Serre	54	2019	2019

Ecole maternelle de HUMBEPAIRE	54	2018	2018
Eglise Saint-Rémy	54	2017	2017

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action
2016	Hôtel de Ville et Salle des Fêtes	Cheminements, stationnements extérieurs
2017	Ecoles primaires et maternelles du Centre et église Saint-Rémy	Cheminements, stationnements extérieurs + rampe d'accès
2018	Ecole maternelle de HUMBEPAIRE	Cheminements, stationnements extérieurs
2019	Ecole primaire de La Serre	Cheminements, stationnements extérieurs

	Estimation financière
2016	35 000 euros
2017	45 000 euros
2018	15 000 euros
2019	25 000 euros
Total	120 000 euros

Annexe 3. Rubrique 5.4 : éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1ère catégorie	2º catégorie	3 ^e catégorie	4º catégorie	5 ^e catégorie	IOP
Période 1	2016	х	х	1	1	х	x
	2017	х	x	1	1	1	x
	2018	х	x	х	x	1	x
Période 2	2019	х	х	х	1	х	х
Période 3	х	х	х	х	х	х	х
	Total			2	3	2	х

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

DNVENTION PROJETGAZPAR AVEC GrDF.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 77/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que dans le cadre des activités de comptage exercées en application de l'article L.432-8 du Code de l'Energie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel.

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel indépendamment des fournisseurs. A ce titre, GrDF est en charge des relevés des compteurs et les transmet aux fournisseurs pour les facturations des clients.

Le nouveau système de comptage automatisé permettra le relevé à distance des consommations de gaz des particuliers et des professionnels. Le projet est nommé « Compteurs Communicants Gaz » ou compteur « Gazpar ».

Le déploiement de 11 millions de compteurs à partir de 2016 a reçu l'accord de la commission de Régulation de l'Energie et le soutien de la Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Les objectifs visés par ce projet sont :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente des données de consommation donc d'un meilleur suivi de sa consommation.
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

Les compteurs Gazpar transmettront leurs données de relevé de consommation de gaz de façon chiffrées par une communication radio (bande FM de 169 MHz) une fois par jour et pendant une seconde. Ensuite les équipements « concentrateurs » rediffuseront l'ensemble des données à GrDF via d'autres réseaux.

La réception des données nécessite des équipements de réception et de concentration dans chaque commune. L'objet de la présente délibération est l'approbation d'une convention d'hébergement pour accueillir ces équipements « concentrateurs » sur des sites communaux Pour la ville de Baccarat, les sites pressentis sont les suivants :

- Pôle Sportif
- Espace Loisirs
- Stade Georges Humbert
- Réservoir d'eau des Bingottes
- Réservoir d'eau du Fouys
- Réservoir d'eau de Badménil
- Mairie
- Espaces Verts
- Stade Paul Michaut
- Ecole de la Baugerie
- Services Techniques
- Bâtiment Orangerie
- Banque alimentaire Quartier Haxo
- Quartier Haxo
- Eglise St Rémy
- Presbytère
- Salle des Fêtes

Les modalités de mise en œuvre reposent sur une opération en deux temps :

- GrDF sélectionne avec l'accord de l'hébergeur, en l'occurrence la commune, un certain nombre de sites qui présentent des caractéristiques propices à l'installation d'un concentrateur.
- Puis, après des démarches indiquées dans la convention d'hébergement, les sites d'installations retenus sont définitivement équipés.

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 25 pour et 2 contre,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour occupation domaniale jointe en annexe ayant pour le l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour le comple de Curore.

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication et an susdits.

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

DHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 78/2015 DU PROCES-VERBAL DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX. Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD -M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN -VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA -MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX - M. LINDER à M. COUDRAY - Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à Mme TIHA - Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN - Mme COSSART à Mme COUDRAY - Mme PERRY à Mme LAURENT - Mme MARECHAL à M. FRANCOIS - M. MALARDE à M. VANOT - M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

> 2. URBANISME 2.1 Documents d'urbanisme

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE) pour l'année 2015. En tant que membre de l'association, la Commune pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation annuelle pour les communes de plus de 600 habitants est de 1.000 € avec en plus pour la première année uniquement, un droit d'entrée d'un montant de 200.00 €.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour l'"autorité Compétente"

par délégation

054-215400391-20150914-2015-116 **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-Accusé certifié exécutoire et-Moselle (CAUE),

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015

- AUTORISE Monsieur le Maire à payer la cotisation fixée à 1.00þ,00 € + 200 € (droit d'entrée uniquement pour la première année seulement), les crédits nécessaires étant inscrits au

Budget.



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET
RAPPORT ANNUEL SUR LA
JALITE ET LE PRIX DES
SERVICES PUBLICS DE
DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT.
EXERCICE 2014

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N°79/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME 8.8 Environnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret modifié N°95-635 du 6 mai 1995.

Présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Ces rapports n'ont pu être présentés en conseil municipal lors de la réunion du 29 JUIN 2015, car il manquait des éléments que l'ARS (Agence Régionale de Santé) n'avait pas pu communiquer à temps.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la Accusé de réception - Ministère de alitérieles services publics de distribution d'eau potable et 054-215400391-20150914-2015-117-DE ment en 2014 annexé à la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 27

OBJET

APPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES VALLEES
DU CRISTAL – EXERCICE
2014.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 80/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX - M. LINDER à M. COUDRAY - Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à Mme TIHA - Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN - Mme COSSART à Mme COUDRAY - Mme PERRY à Mme LAURENT - Mme MARECHAL à M. FRANCOIS - M. MALARDE à M. VANOT - M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la communication et l'information des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale;
- Considérant que le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal a communiqué aux Maires des Communes de la CCVC, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 accompagné du compte administratif de l'année 2014.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la 054-215400391-20150914-2015 quatité du service public d'élimination des déchets 2014 de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.

Accusé certifié exécutoire

Publication: 24/09/2015

Réception par le préfet : 24/09/2015 Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

OTION GARE DE VANDIERES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 81/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**, **Maire.**

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX - M. LINDER à M. COUDRAY - Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à Mme TIHA - Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN - Mme COSSART à Mme COUDRAY - Mme PERRY à Mme LAURENT - Mme MARECHAL à M. FRANCOIS - M. MALARDE à M. VANOT - M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autres domaines de compétence.9.4 Vœux et motions

Monsieur le Maire expose que la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) a souhaité que la Ville de Baccarat adopte une motion en faveur du projet de gare TGV à VANDIERES (54).

Le décret n°2011-332 du 29 Mars 2011 a reconnu d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la création de la gare d'interconnexion TGV/TER de la Région Lorraine à VANDIERES.

L'importance de l'arrivée du TGV Est Européen dans la région et le choix d'implantation ne peuvent laisser indifférent. Le choix de l'implantation de la Gare TGV Lorraine offre à la Région Lorraine des avantages indéniables.

La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT), dans un communiqué en date du 3 Septembre 2015, conteste la légalité du refus du Président de la Région Lorraine de soumettre le projet de gare de Vandières au vote du conseil Régional de Lorraine.

La FNAUT a porté le dossier devant le tribunal administratif de Nancy, en déposant un recours contre le refus du président du Conseil Régional de soumettre le projet au vote de l'actuel conseil régional de Lorraine, comme l'exige le code général des collectivités territoriales dans un délai raisonnable.

- Vu la Motion adoptée en conseil municipal le 19 Octobre 2009 ;
- Vu le décret n°2011-332 du 29 Mars 2011 ;
- Considérant le résultat du référendum du 1er Février 2015 ;

- Considérant que la gare TGV de VANDIERES est le seul point géographique de Lorraine où se croisent la LGV Est et la ligne TER ;
- Considérant que cette localisation permettrait :
 - D'assurer une large irrigation par la grande vitesse de l'ensemble du territoire régional, y compris les bassins de vie à moindre densité démographique, en permettant l'accès direct à la LGV Est depuis les 169 gares lorraine et ainsi de repositionner l'ensemble du territoire régional et de connecter les villes du sillon lorrain;
 - De répondre aux exigences du développement durable, en privilégiant une liaison fer/fer à une liaison fer/route, choisissant le TER, plutôt que l'A31, en améliorant l'accessibilité de tous les lorrains;
 - De faire de la Gare Lorraine et de la LGV Est un ressort essentiel au développement économique et de la cohésion régionale, un élément indispensable à l'émergence d'une métropole régionale.
 - Dans l'optique de la nouvelle Région ALCA (Alsace, Lorraine, Champagne, Ardenne), le point est central, il faut le flécher pour être plus lisible dans un territoire plus grand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : **APPORTE** son soutien à la création de la gare TGV Lorraine voyageurs de VANDIERES.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Le Maire, M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150914-2015-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication: 24/09/2015



Nombre de Conseillers : 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 27

OBJET

OTION: ACCUEIL DES MIGRANTS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 8 Septembre 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 82/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. GEX - Mmes COUDRAY - LICHY - SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - M. FRANCOIS - MM. MOUGIN - VIRLOUVET - MANGEMATIN - BANNEROT - BEGNENE - Mme TIHA - MM. VANOT - MARULAZ - MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir: Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. COUDRAY – Mme CHASSAIN à Mme LICHY- M. THIERY à M. BANNEROT – M. STEIMER à Mme TIHA – Mme VAUDEVILLE à M. MOUGIN – Mme COSSART à Mme COUDRAY – Mme PERRY à Mme LAURENT – Mme MARECHAL à M. FRANCOIS – M. MALARDE à M. VANOT – M. PREVOT à M. MOUGEOT.

Mme Yvette COUDRAY, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autres domaines de compétence par thème. 9.4 Vœux et motions

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a demandé à chaque préfet de France, le 12 septembre 2015, de désigner un « coordonnateur départemental » qui rassemblera les offres de toute nature émanant des collectivités territoriales et de la société civile que les maires pourront recenser sur le territoire. Il lui appartiendra de veiller à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs en s'appuyant tout particulièrement sur les associations intervenant dans le champ de la politique de l'asile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions une motion pour mettre en place des conditions d'accueil les plus optimales et sécurisées pour ces migrants. Cette motion entérine trois principes :

- L'accueil par la Commune de BACCARAT de migrants dans des conditions satisfaisantes :

conditions satisfaisantes;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur à disposition, pour ce faire, de deux logements

054-215400391-20150914-2015-120communaux sis à La Baugerie;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015 Publication : 24/09/2015 Le lancement d'un appel à volontaires au sein des administrés bachamois qui seraient intéressés par l'accueil de ces migrants à leur domicile. Une fois ces renseignements collectés auprès de la Mairie au 03.83.75.35.35.

Pour l'"autorité Compétente" par délégation Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

